

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À DES BESOINS LIÉS À L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ AU SEIN DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L. 332-23 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

CONSIDERANT qu'il est temporairement nécessaire de renforcer les effectifs de la direction des ressources humaines en vue de résorber la surcharge de travail liée à la gestion de la crise de la Covid-19, à la mise en œuvre du plan de soutien à l'emploi des jeunes et à la préparation et gestion de la saison estivale ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer trois emplois non permanents ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Des emplois non permanents sont créés, conformément au tableau ci-annexé, pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein de la direction des ressources humaines, à compter du 1^{er} avril 2022.

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :
- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 15/03/22 |
| Accusé réception le | 15/03/22 |
| Numéro de l'acte | DC2022/218 |
| Identifiant télértransmission | 094-200058006-20220203-lmc132720-AU-1-1 |

- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 15 mars 2022.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 15/03/22 |
| Accusé réception le | 15/03/22 |
| Numéro de l'acte | DC2022/218 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20220203-lmc132720-AU-1-1 |

Emplois non permanents créés, conformément au tableau ci-annexé, pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein de la direction des ressources humaines, à compter du 1^{er} avril 2022.

| Emploi | Grade correspondant | Service | Temps de travail | Durée | Rémunération Calculée sur la base de : |
|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|------------------------|--|
| Gestionnaire RH | Adjoint administratif territorial | Direction des ressources humaines | 3 postes à temps complet | 3 mois (renouvelables) | Indice brut 371 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints administratifs territoriaux) |